



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

Dans le cadre de sa réponse à une récente question parlementaire, Monsieur le Ministre a dressé une liste reprenant l'endettement des villes et communes luxembourgeoises en date du 31.12.2023.

Dans la plupart des cas, les communes procèdent à des emprunts pour financer leurs différents projets d'infrastructures (bâtiments scolaires, Maison-Relais, logements, centres sportifs, hall polyvalents, aménagement d'espaces publics.....) nécessaires à la vie communale.

Le montant et la situation des emprunts dépendent d'un côté du choix des projets mais surtout aussi des réserves financières dont disposent les villes et communes. Celles-ci varient d'une commune à l'autre. Et le recours respectivement le non-recours à ces réserves dépend à son tour des réserves disponibles.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Quelle est la situation des réserves financières des villes et communes en date du 31.12.2023 ?
- Existe-t-il une corrélation entre le montant des emprunts des communes et la situation de leurs réserves financières ?
- Quels sont les moyens et outils dont dispose le Ministère afin de guider les communes dans le cadre de l'élaboration de leur budget?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député